

Elections municipales 2008 GRENOBLE

Maryvonne Boileau liste : Ecologie et Solidarité en Actes

Je vous transmets les réponses à votre questionnaire :

1 Adjoint chargé des familles :

- En raison de l'évolution des compositions familiales, et compte tenu des problèmes auxquels se trouvent confrontées de nombreuses familles, qu'il s'agisse de difficultés économiques, d'éducation des enfants, de séparations de couples et de recomposition familiale, mais aussi parfois de handicap ou de maladie d'un membre de la famille, nous suggérons que cette délégation relève directement de la compétence du maire, notamment depuis la loi de prévention sur la délinquance. En effet cette question très importante doit d'abord faire l'objet d'un travail de prévention dès le plus jeune âge par un accompagnement de la famille au moment de la naissance et permettre que le lien mère/père/enfant se tisse paisiblement et permette ensuite une évolution harmonieuse de la personnalité de chaque enfant.

2 - Officier d'état civil et mariage

Le mariage civil est un acte important, pour lequel l'officier d'état civil ne fait que constater la volonté du couple et se doit d'appliquer la loi. Toutefois, les officiers d'état civil pourraient bénéficier d'une formation pour transmettre les messages utiles à l'avenir du couple. Le texte de loi sur l'éducation des enfants permet déjà d'aborder la question de la responsabilité parentale au cours de ces cérémonies. Quant à l'union de personnes de même sexe, les officiers d'état civil se doivent d'appliquer la loi dans toute sa rigueur.

3 – Petite enfance et adolescence

L'accueil de la petite enfance est une priorité de notre liste. Il est indispensable de faciliter un accueil de qualité avec un nombre suffisant de places de crèches pour permettre aux parents d'exercer leur activité professionnelle en toute tranquillité. Tous les modes de garde doivent être accompagnés, que ce soit en accueil collectif, assistantes maternelles ou garde au domicile des parents. Nous déplorons le désengagement des institutions, notamment de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour l'aide aux créations de structures, ce qui entraîne des coûts prohibitifs pour certaines familles de conditions modestes, notamment lorsqu'un homme ou une femme doit assumer seul la charge de la famille suite à une séparation ou un décès.

La ville de Grenoble a un grand nombre de places de crèches. Il sera nécessaire à l'avenir de rechercher des partenariats avec les grandes entreprises pour créer des crèches d'entreprises qui pourront apporter une amélioration des conditions d'accueil, notamment le prolongement de l'allaitement maternel après la reprise du travail de la mère, ce qui est parfois difficile lorsque l'enfant est accueilli dans un équipement éloigné du lieu de travail.

Pour les adolescents : En raison de la fragilité croissante de cette période de la vie, à laquelle sont confrontées de nombreuses familles, il est indispensable de promouvoir l'ouverture des structures d'écoute des parents et des adolescents, ainsi que des campagnes de prévention de toutes les toxicomanies qui sont souvent la traduction de souffrances des jeunes.

Les sanctions doivent également s'appliquer contre les incivilités ou actes délictueux par les jeunes, mais il est indispensable que le maire d'une commune s'emploie avec une détermination sans faille à permettre à ces jeunes de se réinsérer par tous les moyens : culture, sport, soins de santé physiques et psychologique, éloignement familial si nécessaire, mais aussi attention bienveillante. N'oublions jamais que ces enfants expriment d'abord un mal être, il revient aux adultes de les aider à trouver les moyens de vivre en paix avec eux-mêmes et avec les autres.

4 – Lieux d'écoute.

La réponse est en partie dans la question précédente. Les lieux d'écoute doivent être nombreux pour permettre à chaque famille, selon ses convictions, ses aspirations et ses sensibilités de trouver l'endroit qui permet de construire une réponse aux problèmes posés.

5 – Le logement

Le logement est la première priorité de notre liste. Sans accès au logement, il ne peut y avoir d'insertion. Les familles, notamment celles de conditions modestes doivent pouvoir trouver des logements de qualité, à des montants de loyer accessible à leurs ressources dans la ville ou dans l'agglomération ou proche de leur lieu de travail, pour éviter les déplacements inutiles qui pèsent lourd dans les budgets des familles et entraînent un accroissement de la pollution de l'agglomération. Mais pour cela, il faut lutter contre des égoïsmes forts des résidents actuels, car nous constatons qu'il y a souvent des résistances à l'implantation de logement, principalement de logement social. Quant au logement pour famille avec enfant handicapé, il y a maintenant une obligation d'accessibilité dans les constructions ou réhabilitations, laquelle n'est hélas pas toujours respectée dans le logement privé.

9 – Nous sommes opposés à l'ouverture des commerces le dimanche. Il y a mieux à faire le dimanche que d'aller en famille dans les grandes surfaces. La ville peut promouvoir de l'accès à des loisirs agréables et accessibles, par exemple très bien aménager les berges de l'Isère et du Drac et ainsi permettre de longues promenades sans pour autant avoir à se déplacer sur de longues distances.

10 – La ville de Grenoble doit poursuivre activement l'accessibilité de tous les lieux publics y compris des édifices religieux.

L'entretien du patrimoine est une nécessité indispensable, pour le respect de ceux qui le fréquentent. Ces lieux sont aussi des témoins de l'histoire d'une ville et sont donc nécessaires pour ses habitants et pour le tourisme.